



Perpignan, le - 3 NOV. 2022

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A Mme Catherine SERRA, Conseillère Municipale

Secrétariat général

Tél. 04 68 66 32 13

sg-courrier@mairie-perpignan.com

Le Maire de la Ville de PERPIGNAN,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations susceptibles d'être accordées aux adjoints et aux membres du conseil municipal,

Vu le tableau du Conseil Municipal de la Ville de Perpignan,

Vu l'arrêté n°2020/89 du 09 octobre 2020 portant délégation de fonction à Catherine SERRA, conseillère municipale,

Considérant que pour permettre une bonne administration de la commune et assurer la parfaite continuité du service public, il convient de donner délégation de fonction et de signature à Madame Catherine SERRA, Conseillère Municipale,

CM/2022/48

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2020/89 du 09 octobre 2020.

ARTICLE 2 :

Délégation de fonction est donnée à Madame Catherine SERRA, Conseillère Municipale, sous la surveillance et la responsabilité du Maire dans les domaines suivants :

I- ACTION FACADES

II – PROTECTION ANIMALE

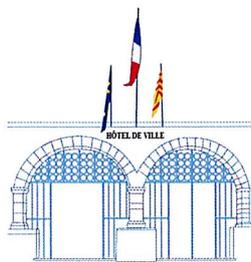
III – RELATIONS AVEC LA FOURRIERE ANIMALE

PIECES COMPTABLES RELEVANT DE L'ORDONNATEUR DE LA VILLE DE PERPIGNAN

ARTICLE 3 :

Les délégations visées **au point I** s'exerceront en cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles PONS, Adjoint.

ARTICLE 4 : La présente délégation de fonction emporte délégation de signature de tous les documents relatifs aux compétences déléguées visées à l'article 2.



ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 6 :

Le Directeur Général des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés du maire de la commune et affiché en mairie.

Le Maire,

Louis ALIOT

ID Télétransmission : 066-216601369- 2022 1103 - 2022 SLAR 2014 - AR

Accusé reçu le : 03 NOV. 2022

Affiché le : 03 NOV. 2022